

*Questions orales*LES ENTRETIENS AVEC LES LIGUES LOCALES DE FOOTBALL  
AU SUJET DE L'INTERDICTION DE L'IMPLANTATION DE LA  
LMF

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné les instances qui, je crois, ont été présentées au ministre par les ligues locales de football et compte tenu de la déclaration qu'il a faite ensuite, le ministre peut-il nous dire s'il est actuellement en consultation avec des équipes professionnelles de football pour obtenir leur opinion au sujet des mesures que le gouvernement peut et doit prendre pour empêcher l'Association mondiale de football d'exercer son activité au Canada?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, évidemment le gouvernement devra accepter ses propres responsabilités à cet égard et prendre des décisions qui à notre avis servent l'intérêt national, mais je suis en communication avec le président de l'Association canadienne de football qui est originaire d'Edmonton et qui représente une équipe locale.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS—LE  
SORT RÉSERVÉ AU COUPABLE

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, déjà le 16 novembre j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelles dispositions il avait prises à la suite de la révélation faite à la Chambre le 5 novembre que des renseignements confidentiels avaient été indiscrètement communiqués à un député. Je désire demander maintenant au ministre si le coupable a été congédié du ministère des Affaires extérieures ou de l'Agence canadienne de développement international à la suite de cette indiscrétion inhabituelle.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, il y a eu une démission.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Comme question supplémentaire, je demande au ministre de dire à la Chambre pour quelles raisons on a accepté la démission du fonctionnaire qui a manqué à ses obligations aux termes de son assermentation au lieu de le poursuivre.

**M. Sharp:** Certaines des raisons sembleront évidentes. Nous ne jugions pas nécessaire de renvoyer le fonctionnaire ou de le poursuivre. Quand il a décidé de démissionner, pour ne pas entacher sa réputation inutilement, nous avons accepté cette solution, en un geste qui me semble libéral.

**M. l'Orateur:** Il ne reste que trois ou quatre minutes avant la fin de la période des questions. Le député peut poser une brève question supplémentaire, après quoi le député de Rimouski aura la parole.

[M. Lalonde.]

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Ma question supplémentaire est brève. Le ministre est-il persuadé que cette façon de régler la question protégera l'intégrité et l'utilité du service extérieur canadien?

**M. Sharp:** Le service extérieur canadien n'était pas en cause dans cette affaire et je suis persuadé que nous avons agi comme il le fallait dans les circonstances. D'autres situations auraient nécessité une autre façon d'agir.

\* \* \*

[Français]

## LA CONSOMMATION

MESURES EN VUE DE CONTRÔLER CEUX QUI PROFITENT DE  
LA HAUSSE DES PRIX ALIMENTAIRES

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Étant donné l'impact des prix du sucre sur de multiples produits alimentaires, pourrait-il informer la Chambre des dispositions qu'il entend prendre pour mettre les profiteurs à la raison?

**L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le président, il est un peu difficile d'entendre la question de l'honorable député et par conséquent je vais prendre sa question comme préavis.

\* \* \*

[Traduction]

## LES PÊCHES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS  
RÉGISSANT LE CONTINGENTEMENT DES PRISES

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Environnement. Vu les problèmes qui se posent aux pêcheurs canadiens depuis le 15 janvier 1974 par suite de l'entrée en vigueur d'un décret du conseil, le ministre envisage-t-il de modifier les règlements qui régissent le contingentement de la pêche, et surtout qui concernent la saisie des prises faites par les pêcheurs?

**L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches):** Monsieur l'Orateur, la réponse est tout compte fait négative. J'aimerais également attirer l'attention du député sur le fait que le volume des prises l'an dernier a été sensiblement le même que l'année précédente, et que les recettes ont augmenté d'environ un tiers.

**M. l'Orateur:** La présidence donne la parole d'abord au député pour une question supplémentaire, et ensuite au député de Medicine Hat.

**M. Crouse:** De par la loi, les pêcheurs sont tenus de s'occuper de leurs prises dès qu'elles sont amenées sur le pont. Je demande donc au ministre quelles mesures il entend prendre pour préserver les droits du pêcheur qui travaille sur le pont d'un petit chalutier, étant donné que celui-ci n'est aucunement habilité à déterminer le secteur dans lequel le capitaine décide que se dérouleront les opérations de pêche.